



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1889 – RISSE

Maisons-Alfort, le 30 décembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
RISSE**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par la Société Financière de Pontarlier, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation RISSE détenue par Drax Pesticides Ltd.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation RISSE, n° 2070193, est en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre Drax Pesticides Ltd et la Société Financière de Pontarlier ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour RISSE est bien strictement identique à celle précédemment déclarée ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation RISSE, présentée par la Société Financière de Pontarlier.

Marc MORTUREUX